



Règlement Run&Bike 2019

1/ **L'Association Metz Triathlon** est l'organisateur du **Run&Bike 2019 au Parc de la Seille**.

Le Run&Bike 2019 est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon, sous couvert de la Ligue de Lorraine de Triathlon. Cette épreuve est inscrite au calendrier fédéral officiel 2019.

Il bénéficie des garanties assurances inscrites au contrat de la FFTRI auprès du **Cabinet Gomis-Garrigues, contrat ALLIANZ n°054050159**.

2/ Le Run&Bike 2019 est couvert de par son Agrément FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement.

3/ Le Run&Bike 2019 se déroulera à Metz le dimanche 27 janvier 2019 sur le site du Parc de la Seille, avenue Louis le Débonnaire.

Le Run&Bike 2019 aura quatre courses à son programme :

Run&Bike format 6-9 ans (environ 2km200)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories mini-poussins et poussins

Run&Bike format 10-13 ans (environ 4km)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories pupilles et benjamins

Run&Bike format XS (environ 8km)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans

Run&Bike format S (environ 16km)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans

4/ Nombre maximal de participants :

Run&Bike format 6-9 ans	maxi 50 équipes
Run&Bike format 10-13 ans	maxi 60 équipes
Run&Bike format XS	maxi 150 équipes
Run&Bike format S	maxi 150 équipes



5/ Inscriptions :

Les inscriptions sont possibles sur formulaire sur internet jusqu'au 24 janvier 2019

- Inscription : [CLIQUEZ-ICI](#)
- Toutes les infos sont à retrouver sur le site officiel du club : www.metz-triathlon.com

Inscriptions également possibles :

- le samedi 26 janvier 2019 au Complexe Sportif Saint Symphorien de 16h00 à 17h30 (dans la limite des places disponibles)
- le dimanche 27 janvier 2019 au Parc de la Seille (du côté des Arènes) à partir de 10h00 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de chaque course (dans la limite des places disponibles) (majoration de 5€)

6/ Retrait des dossards :

Retrait des dossards possible :

- le samedi 26 janvier 2019 au Complexe Sportif Saint Symphorien de 16h00 à 17h30 le dimanche 27 janvier 2019 au Parc de la Seille (du côté des Arènes) à partir de 10h00 et jusque 15 minutes avant le départ de chaque course

7/ Récapitulatif horaire :

Samedi 26 janvier :

Complexe Sportif Saint Symphorien : de 16h00 à 17h30 retrait des dossards et inscription (dans la limite des places disponibles)

Dimanche 27 janvier :

Parc de la Seille (du côté des Arènes) 10h00 Retrait des dossards et inscription
11h00 Bike&Run XS
12h30 Bike&Run 6-9 ans
13h00 Bike&Run 10-13 ans
14h30 Bike&Run S

8/ Réglementation :

Les règles d'organisation et les règles de courses sont celles applicables sur toute épreuve agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Quelques rappels :

- Accès aux épreuves :

Pour participer à une épreuve, l'athlète doit posséder l'âge requis en fonction de l'épreuve et être licencié (à l'année ou à la journée) pour la pratique concernée.

Il doit remplir un bulletin d'engagement fourni par l'organisateur et régler les droits d'inscription. En signant ce bulletin, il accepte de se conformer à la Réglementation Générale de la FFTRI.

Il ne doit pas être frappé d'interdiction temporaire ou totale de concourir par une Commission Disciplinaire au moment de son engagement.

Il doit, le jour de l'épreuve, avant le départ, émarger la liste des engagés et présenter sa licence. Les licenciés à la journée doivent présenter ***un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon ou du Bike&Run ou de tout sport en compétitions de moins d'un an.***

Règles Générales :

Les compétiteurs doivent connaître et respecter les règles de course, obéir aux instructions des officiels et posséder une licence valide. Les compétiteurs sont responsables de leurs équipements, et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

Le Run & Bike est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers.

La permutation des équipiers est réglementée (voir juste au-dessus). Une zone de regroupement par tour (présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone prévue) sera mise en place par l'organisateur.

Départ des coureurs à pied sur une boucle pédestre de 300 à 800 m, les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

Composition des équipes :

o Sur les épreuves jeunes, en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée, les jeunes (de mini-poussin à benjamin) constituent :

- soit des équipes de même catégorie d'âge

- soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âges successives (mini-poussin et poussin / pupilles et benjamin.)

o Sur les autres épreuves, la composition des équipes est libre en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée.

Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie la plus âgée. Un Vétéran faisant équipe avec une autre catégorie d'âge sera classé dans la catégorie Senior.

Concurrent :

o Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte.

o **Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.**

o Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).

o Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

o Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.

o Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.



- **Exposé de course** : Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. Aucune protestation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité lors de cet exposé.

- **Discipline et arbitrage** : seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer les sanctions. Leurs décisions sont sans appel. La nudité est interdite.

9/Annulation :

En cas d'annulation pour force majeure, les droits d'inscription seront remboursés à 50%.

10/Droit à l'image – CNIL

Chaque coureur autorise l'organisation du Bike&Run de Metz à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Bike&Run pour cette année et pour les années suivantes, y compris pour prolongations éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation du Bike&Run de Metz Triathlon, les concurrents pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

En cas de désaccord avec ces dispositions, il suffit d'écrire à METZ TRIATHLON en indiquant nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard.

11/ Infos supplémentaires :

Parking :

La zone étant très fréquentée, il est vivement recommandé de venir en avance pour pouvoir stationner. Un plan de stationnement sera mis en ligne fin décembre.

Informations :

Dimitri MAXAN dimitri_maxan@metz-triathlon.com

Lien vers site Internet pour inscription, règlement, résultats et photos :

www.metz-triathlon.com

Metz, le 10 janvier 2019

